

Connaissez vos rues

128

La rue du Docteur-Dumée



Nos ancêtres du Moyen Age, pour aller de la place Saint-Jean vers le nord, empruntaient une rue étroite, mal pavée, rétrécie par plusieurs maisons en avancée : la rue du Cimetière. Ce nom exista en 1343 et persista jusqu'en 1790. Le cimetière de Nemours s'étendait à partir de l'actuelle avenue Gambetta.

Le pont sur les petits fossés, plusieurs fois emporté par des inondations fut reconstruit définitivement en 1888. Il était autre fois défendu par une porte fortifiée : la porte Sainte-Barbe ou porte du Cimetière qui devait s'orne à l'ouest d'une bretèche. Son nom venait d'une grande maison, la maison Sainte Barbe (actuellement maison Huart), où était un jeu de paume.

Toute la partie ouest de la rue, allant jusqu'à la rue de la Moutardière était occupée par le vieil Hôtel Dieu et ses dépendances, suite du leg de Gauthier 1^{er} et des agrandissements. L'actuelle cour de la Bredauche n'était que la cour intérieure de l'Hôtel Dieu. Peu à peu ce domaine fut amputé par des ventes et cessions jusqu'en 1793 où il fut vendu au district qui ne le paya jamais.

Au débouché sur la rue de Paris, en avancée sur la place était la chapelle de l'Hôtel Dieu. Puis en 1792, cette chapelle fut occupée par la société populaire. Démolie pour alignement lors de la construction du Grand Pont, elle devient une pharmacie qui était tenue en 1850 par Dumée, puis en 1885 par Lambert et qui est aujourd'hui la pharmacie Gilbert.

Plus loin dans un immeuble de l'hôpital reconstruit fut installé le collège de garçons, qui fut ensuite un temps l'école des Frères puis à partir du 1^{er} janvier 1867 l'école communale de garçons.

Plus loin dans un autre bâtiment cédé par l'Hôtel Dieu fut créé le 30 mai 1500 l'institution des Dames de Saint Louis qui fut la première école de la ville. C'est là que dans la suite s'installa le culte protestant et fut créé « le foyer », longtemps un Centre culturel de l'église réformée.

Depuis 1561, où siègea la première assemblée des réformés les adeptes de Calvin, des heurts sanglants émaillèrent la vie de Nemours, au cours des guerres de religion et de la Saint Barthélémy, malgré la protection de la duchesse de Ferrare à Montargis. Les descendants de ces réformés constituèrent dans la ville une importante famille spirituelle et épisodiquement un foyer de contestation.

De l'autre côté de la rue les maisons ont gardé le

souvenir des penseurs de grands noms : les Maulverny, et la berge des fossés derrière leur maison s'est appelé longtemps le port Maulverny, Thomas de Quesnay, Pierre Marchand, qui fut maire, les de Fremont...

Simon Charles Migé y naquit dans une maison qui fut longtemps, suite du grenier à sel, une épicerie en gros, et qui est l'actuelle maison Daunay.

Au débouché de la rue de Paris, et une avancée sur la place, Guillaume Berthier de Nivelles, qui tenait le grenier à sel (1690) construisit sa maison sur les ruines d'un bâtiment religieux. Puis cet immeuble devint le bureau des aides. Reconstruit à l'alignement en 1800, l'immeuble fut une pâtisserie, tenue par la famille Quedanne et devint ensuite l'hôtel puis le café de « La Providence ».

Cette rue du Cimetière en 1790 devint rue du Champ de Mars jusqu'au jour où on lui donna le nom du Docteur-Dumée, descendant du pharmacien né en 1844 et mort en 1914, qui fut conseiller municipal et conseiller général de Nemours.

La ruelle de la Bredauche, ancienne cour de l'hôpital s'appela rue de la Grand-Cour, puis Cul-de-Sac : de la Bretèche. Mais les vieux nemouriens continuèrent à l'appeler rue des 36 Bornes. Elle débouchait sur la rue du Petit-Pont (rue de Paris), sous une arcade actuellement disparue qui s'appuyait d'un côté sur l'Hôtel Dieu (actuelle maison Bossard) et de l'autre côté sur la maison de Louis François Denoyelle (actuelle maison Jaquemoud), qui tenait auberge et surtout relais des diligences. La diligence publique partait pour Paris deux fois par semaine. C'était un voyage aventureux. Sur la grande route de Paris, encombrée de profondes ornières il fallait à chaque montée prévoir un poste de chevaux de renfort. Et il existe encore de nos jours des contemporains qui ont connu ces postes de chevaux au pied des côtes de la grande route.

Chemin de fer et voies rapides au début du siècle furent la révolution des transports. Cela entraîna la disparition, progressive des vigneron et de nombreux petits métiers. Nemours, ses rues, sa vie en circuit fermé s'ouvrirent aux temps modernes avec son mélange nouveau de population des activités différentes et peut-être des temps plus heureux mais que dira l'histoire du très relatif bonheur changeant de notre ville.

J.-L. Barry



La République de S et M. : 30/07/79



de Nemours.
apportées au
ou partie de ces
partie intégrante
ographies de la
us ou plus du tout
ns le coeur de la
sant ainsi de
in intérêt
mettre en valeur
i parking ?
s paraît
ue Dumée.
e ne pas être très
n a ainsi été prise
er une circulation

Vous allez casser la perspective de cette rue ancienne hé en mettant du R +2 à cet endroit et qui plus est en cassant l'alignement pour faire des locales poubelles. Fini les vieilles rues Nemours ou les gens pouvaient s'y promener à pied !

2 Place du Châtelet
77140 Nemours

Lydia Louviot

De: Elodie Primelle
Envoyé: vendredi 21 février 2025 09:50
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

NBO

bonjour
voici 2 témoignages à ajouter au dossier du PLU.
Merci

De : bulle dominique

Envoyé : jeudi 20 février 2025 21:02

À : ZZ_Mairie <Mairie@ville-nemours.fr>

Objet : Observation concernant l'enquête publique relative à la révision allégée du PLU de la ville de Nemours.

N29

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous les observations concernant les différentes modifications qui seraient apportées au centre de la ville :

- Les Grands moulins et la "pharmacie" : Pourquoi envisager immédiatement la démolition de tout ou partie de ces deux lieux, étant donné qu'il n'existe pas encore de projets concrets de réaménagement ?
 - > "Pharmacie", si ce bâtiment ne présente pas de valeur architecturale remarquable, cette maison fait partie intégrante de la place de la République depuis le milieu du XIX^{ème}, et figure d'ailleurs sur les premières photographies de la ville. Son architecture rappelle certains des anciens hôtels particuliers de la ville aujourd'hui disparus ou plus du tout mis en valeur.
 - . Elle présente l'avantage de fermer la place, lui conférant ainsi une petite taille s'intégrant bien dans le cœur de la ville.
 - . L'autre avantage est que sa situation participe à l'étroitesse des deux voies qu'elle borde, ralentissant ainsi de façon "naturelle" la vitesse des véhicules circulant autour de la place
 - . Par ailleurs sa suppression ouvrirait une perspective sur la rue Gauthier 1er, qui ne présente pas un intérêt esthétique majeur.

Conserver cette maison, mais supprimer le commerce situé dans son rez-de-chaussée afin de la re-mettre en valeur serait peut-être une meilleure idée.

Questions : envisage-t-on un rond point en lieu et place de cette pharmacie? un agrandissement du parking ?

> "Foyer": il semble, hélas que sauver ce bâtiment ne soit plus possible ? La création de logements paraît intéressante mais le projet présenté ne s'intègre pas vraiment dans "l'architecture actuelle" de la rue Dumée. Comme certains, je pense que ce "faux" rez-de-chaussée cachant le parking de l'immeuble risque de ne pas être très heureux. Néanmoins, il faut reconnaître qu'ainsi le risque non négligeable d'une nouvelle inondation a ainsi été pris en compte....mais 18 véhicules circulant pour entrer rue Bredauche et sortir rue Dumée va aggraver une circulation déjà difficile dans ce secteur.

Recevez mes sincères salutations,

Dominique BULLE
2 Place du Châtelet
77140 Nemours

Lydia Louviot

De:

Envoyé:

À:

Objet:

N30

Elodie Primelle

vendredi 21 février 2025 09:50

enquetes.publiques@ville-nemours.fr

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

bonjour

voici 2 témoignages à ajouter au dossier du PLU.

Merci

130

je ne veux pas que la ville détruise ce qui fait le charme de Nemours: son patrimoine. Le PLU a été fait pour protéger l'histoire. Je ne suis pas d'accord avec la manière de faire du maire qui impose aux habitants et qui ne les écoute pas. On nous parle ~~de~~ de rendre vivant le centre-ville mais les magasins ne sont pas à la hauteur, c'est ça qu'il faut faire déjà. Et je ne veux pas voir la pharmacie être détruite.
Merci.

Francis

131

je m'oppose au projet de révision du PLU parce qu'il faut protéger ce qui fait l'authenticité de notre ville. La mairie veut détruire la ville, en témoignent les projets. Il faut faire vivre et réunir les gens, pas faire des appartements. En plus ça va créer de la circulation dans une zone déjà saturée. vive la pollution!
Ne laissons pas notre mairie détruire notre ville!

M. J. J. J.

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Pièces jointes:

132

droit@associations-patrimoine
vendredi 21 février 2025 11:45
enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Contribution enquête publique révision simplifiée PLU Nemours
20022025 - NEMOURS Enquete publique PLU revision simplifiee.docx

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci jointe, la contribution de l'association nationale reconnue d'utilité publique, Patrimoine-Environnement.

Bien cordialement

--
Laurence Deboise
Fédération Patrimoine-Environnement

LD

132

Objet Observations dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du PLU de Nemours

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous écrivons en notre qualité d'association nationale reconnue d'utilité publique dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du PLU de Nemours et notre volonté de préservation de son patrimoine.

Nous regrettons que les orientations de conservation patrimoniale retenues au moment de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la ville en 2017, ne soient plus compatibles avec les projets de la mairie. Et que le patrimoine de la ville de Nemours s'en trouve affecté.

La suppression de deux fiches de l'OAP (Bâtiment de la Pharmacie – 24 rue Gaston Darley et du Foyer – rue de la Bredauche et 7 rue du Docteur Dumée) et la modification de deux autres fiches (les sites des Moulins, de l'ancienne mairie et bibliothèque – rue Gaston Darley) sont justifiées, de la part de la mairie, par des projets futurs et par l'état de conservation des bâtiments, sans prendre en considération leur histoire, leur qualité patrimoniale ou architecturale, qui sont les caractéristiques qui ont permis à ces bâtiments d'être inclus dans les OAP en 2017.

Même en admettant que l'état de conservation soit un argument recevable, la mairie motive la révision simplifiée par une incompatibilité du PLU « avec l'évolution des normes de la construction et la requalification indispensable de certains immeubles en état de vétusté ». Quels sont ces normes qui ont évoluées à tel point depuis 2017 d'empêcher la réhabilitation du patrimoine ? Faudrait-il dans ce cas démolir tous les bâtiments anciens ?

Comme vous le savez, le Foyer, construit au XVIème siècle, a été une des dépendances de l'Hôtel Dieu puis la première école de la ville et jusqu'en 2001, un lieu social et culturel.

La Mairie, propriétaire des lieux, a laissé ce patrimoine à l'abandon.

Aujourd'hui elle s'appuie sur le diagnostic effectué par la SEM de Fontainebleau pour démontrer l'impossibilité à le réhabiliter. Or cette dernière est l'entreprise qui devrait réaliser le projet de logements sur le site du Foyer et qui est donc partie et juge au même temps et il y a un conflit d'intérêts manifeste.

Ce diagnostic de vétusté du patrimoine ne nous paraît donc pas recevable, surtout que deux autres diagnostics effectués en 2019 et 2020 affirment que le bâtiment peut être réhabilité.

Si nous avons bien interprété l'avis de l'ABF, il ne s'oppose pas à la démolition de ces bâtiments historiques - à part pour la pharmacie – et il ne justifie pas sa position. Je vous rappelle que celui-ci ne se prononce que par rapport à l'atteinte portée au Monument historique et non pour l'intérêt en tant que tel du patrimoine visé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de toute notre considération.

Vendredi 21 février 2024

(133)

4h00 Ouverture de la permanence n°4.

M. Rouslan Sorokine, 5 rue Gaston Darley, Nemours
rsorokine@gmail.com

1. Première partie concernant la bibliothèque -
Ancienne mairie
- Contre l'abatage des arbres.

2. Le Foyer.

Le plan de la destruction des bâtiments historique doit tenir compte de la valeur historique et touristique car la construction datant du 1300, est au cœur historique de la ville. Pourquoi ne tenir compte que de l'argent (entrant à un moment donné) ?

La destruction progressive de l'Histoire de notre ville et de notre pays aura un caractère irrévocable, diminuant l'attrait de la ville et de la région. Tout pour servir un maire qui va et vient ???

On a des exemples à suivre : Bruges en Belgique où chaque bâtiment est restauré et protégé, et ce depuis des décennies !

En contreexemple triste c'est Montargis où juste derrière le château royal (!) la mairie a permis la construction des MLM !

La dégradation volontaire des bâtiments laissés à l'abandon par la mairie, est un crime contre le peuple Français !

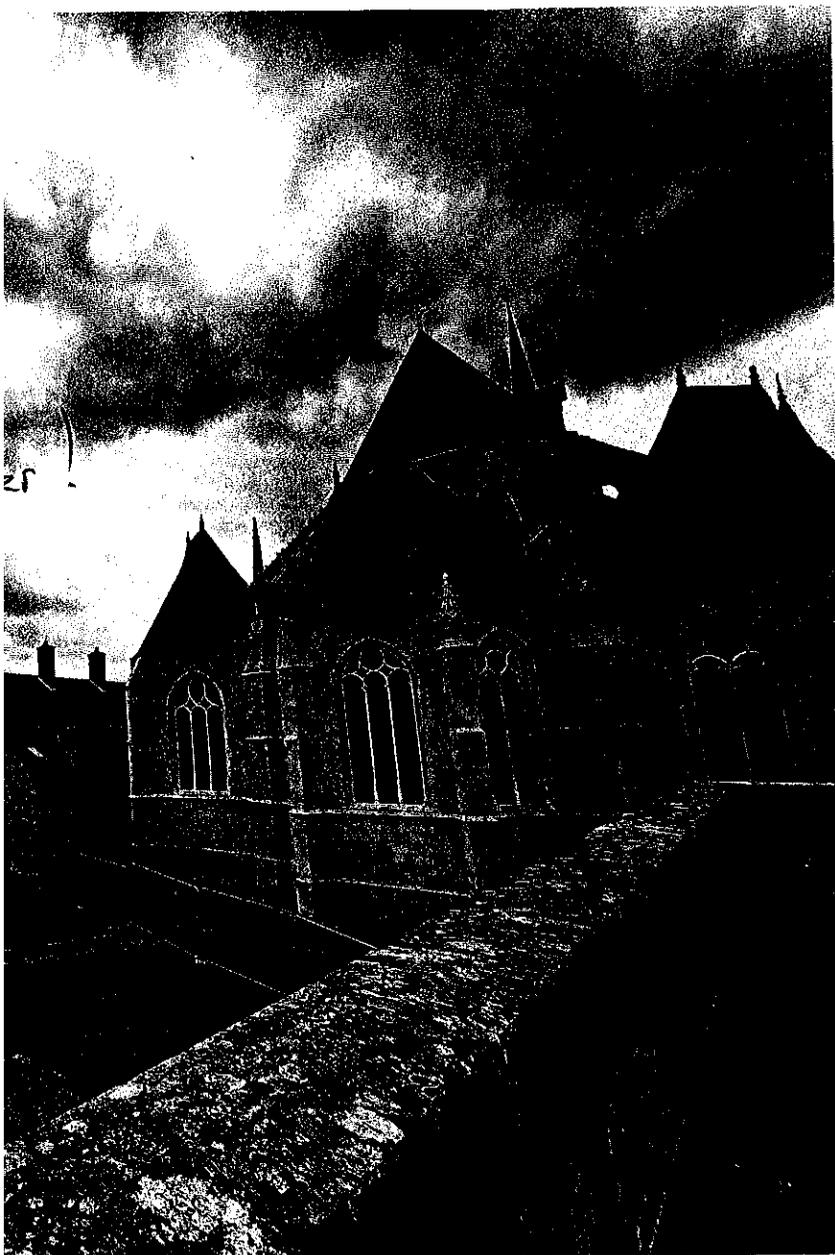
3. La pharmacie :

Je suis résolument scandalisé par le projet de démolir ! La petite ruelle attenante ajoute du charme à notre ville. Qui n'a pas de valeur \$! Ne voir que de l'argent dans notre vie ne correspond pas à nos valeurs !

En résumé, globalement ce projet conduit pour on ne sait quelle raison, est contraire aux intérêts de la population !

Rouslan Sorokine, chef de projets au Parlement Européen 21.02.2025

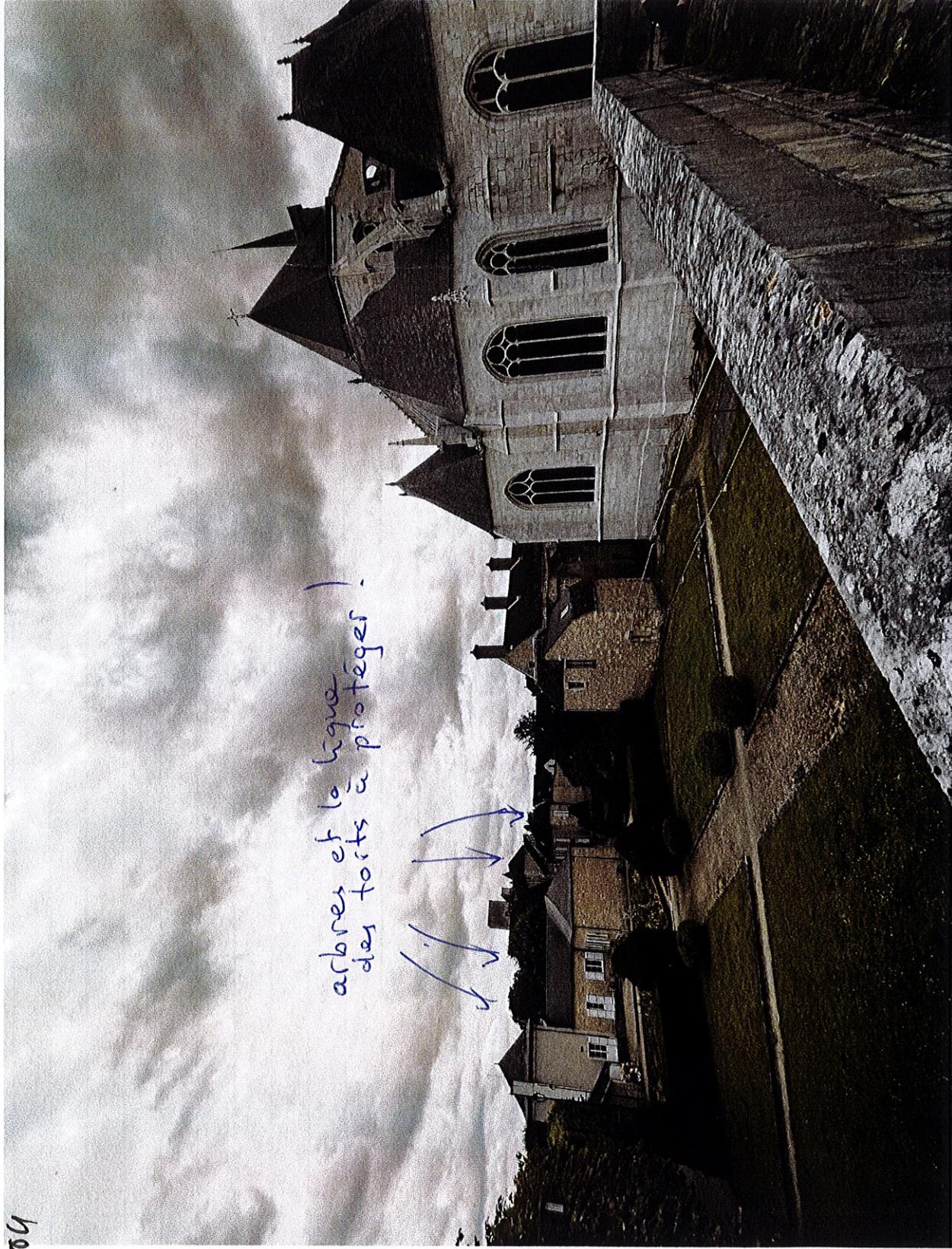
l-Baptiste de Nemours prise en Juillet 2024. © Rouslan Sorokine



133

Schemis de
la deposition
à Couvres

Vue panoramique allant de la bibliothèque à l'Église Saint-Jean-Baptiste de Nemours prise en Juillet 2024. © Rouslan Sorokine



arbres et la ligne
des toits à protéger!

ABN 001 Arch.

AO. Gambotta Nemus

134

comme le notait E. Thoison historien de Nemus
riche de la ville en monuments et bâtiments
marquable est faible. Il est donc regrettable
qu'il faille supprimer trois bâtiments ayant
une valeur architecturale ou historique.
Il est, et surtout en centre ville où les terrains
sont difficiles, coûteux et périlleux pour le
voisinage, préférable de choisir de rénover,
agrandir.

La destruction des logements en centre ville (le foyer).
est pas forcément la meilleure option quant
on peut en bâtir ailleurs plus facilement.
Le foyer n'est pas une ruine et peut accueillir
les équipements sociaux culturels... dans un
→ parfait son environnement (voir étude
1' U.P. de Belleville).

La suppression sans réelle vision d'avenir
en centre ville de bâtiments remarquables
est préjudiciable au futur de la ville qui devrait
être en telle ou centre historique et ancien.

135

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

M^{me}. Annie BARTÉ

Le foyer rue Dumée est un des plus vieux bâtiments de Neumours - il a un passé tellement riche ?

Le Jardin de Neumours, bien que relativement récent fait aussi partie de l'histoire de la ville. comment pourrions-nous se priver d'un tel patrimoine pour d'effrayantes opérations immobilières, que diriez-vous encore de la suppression de la pharmacie du centre ville.

Tout ce qui dérange Madame le maire doit être aboli sans tarder... Et justement plus besoin de cette mairie ni de la bibliothèque. Peut importe ce qui fait la chance ou la richesse patrimoniale d'une ville ! et on les réhabiliterait heureuses et possibles par réaménagement des bâtiments

136

Monsieur Beranger J. Pierre

Maire de Neumours de 2001 à 2008.

est venu témoigner de la valeur patrimoniale du foyer. Souligne les nombreuses décisions municipales d'investissement en matière de réhabilitation du bâtiment du foyer, cite la préemption du bâtiment, vous manifestez votre désaccord pour la démolition du foyer.

137 M^{me}. Christiane BABIAK

Le présent registre ainsi que les _____ pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le _____

à M _____

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

142 M. LEFKOPOULOS M. M.
Contre la révision Alligée, met en
cause la salubrité de vie de Notre-Ville.
la destruction Foyer et pharmacie sur
partie de l'ancienne Ananie et du Moulin
~~est soumise à nos~~ créer des précédents
qui nous amèneront à une ville sans
charme, et plus d'usage portant préjudice
aux habitants déjà établis. Nous avons
le sentiment d'être dirigé vers une ville dortoir.
- Suite aux observations précédentes nous déposons
également une synthèse de désagrément Causes
par l'implantation des résidences massives dans
les quartiers de la Gare.